



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive
Société Anonyme au capital de 1 989 942 €
17, allée Jean-Baptiste Preux
94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cibox Inter@ctive relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation, nous avons vérifiés le caractère approprié des règles et méthodes comptables relatives aux clients, stocks et provisions sur ces actifs et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1- 2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président Directeur- Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Nous également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société Cibox Inter@ctive par l'assemblée générale du 29 juin 2021.

Au 31 décembre 2023, nous étions dans la troisième année de notre mission.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion,

la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Ficadex-Jacques Colibert

Cyril Goerens
associé



COMPTES ET ANNEXES

Bilan actif

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Frais d'établissement	0	0
Frais d'augmentation de capital	0	0
Autres immobilisations incorporelles	2 109	1 323
Amortissement	-455	-446
Total immobilisations incorporelles	1 654	877
Autres immobilisations corporelles	1 232	1 188
Amortissement	-997	-868
Total immobilisations corporelles	235	320
Autres participations	317	317
Provision	-317	-317
Autres immobilisations financières	332	302
Total immobilisations financières	332	302
Total actif immobilisé	2 221	1 499
Stocks	2 239	2 483
Avances et acomptes	1 035	1 217
Clients et comptes rattachés	1 151	3 044
Autres créances	448	272
Charges constatées d'avance	0	18
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 271	3 338
Total actif circulant	6 144	10 372
Total actif	8 365	11 871

Bilan passif

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Capital social	1 990	2 599
Prime d'émission	5 702	3 557
Réserves et report à nouveau	-1 637	410
Résultat de l'exercice	-2 679	-2 047
Subvention d'investissement	250	
Total des capitaux propres	3 626	4 519
Provisions pour risque	150	100
Emprunt obligataire remboursable en actions	1 550	500
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 384	4 198
Fournisseurs et comptes rattachés	1 418	2 050
Dettes fiscales et sociales	228	504
Autres dettes	9	0
Total dettes et provisions	4 739	7 352
Produits constatés d'avance	0	0
Total passif	8 365	11 871

Compte de résultat

En K€	31/12/2023	31/12/2022
Chiffre d'affaires	4 759	12 130
Autres produits et reprises de provision	27	86
Total des produits d'exploitation	4 786	12 216
Achats consommés	3 529	11 020
Variation de stocks	208	-1 124
Marge brute	1 049	2 320
Taux de marge brute	21,5%	19%
Autres achats et charges externes	1 804	2 389
Impôts et taxes	37	27
Salaires, traitements et charges sociales	1 020	1 396
Dotation aux amortissements et provisions	174	182
Autres charges	9	18
Total charges d'exploitation	6 781	13 908
Résultat d'exploitation	-1 995	-1 692
Produits financiers	123	1
Charges financières	-645	-305
Résultat financier	-522	-304
Produits exceptionnels	123	56
Charges exceptionnelles	-285	-107
Résultat exceptionnel	-162	-51
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	0	0
Impôt sur les bénéfices	0	0
Résultat net	-2 679	-2 047
Résultat net par action en euros	-0.001	-0.002

Tableau de financement

En K€	du 01-01-2023 au 31-12-2023	du 01-01-2022 au 31-12-2022
Flux de financement générés (utilisés) par l'exploitation :		
Résultat de l'exercice	-2 679	-2 047
Dotation aux amortissements des immobilisations	138	182
Variation de stocks	208	-1 189
Variation des clients et comptes rattachés	1 894	2 883
Variation des autres créances (y compris variation avances et acomptes)	24	-223
Variation des fournisseurs et comptes rattachés	-632	-925
Variation des dettes fiscales et sociales	-26	86
Variation des autres dettes	9	0
Dotation (reprise) de provision	85	-122
Total flux de financement utilisés par l'exploitation	-979	-1 355
Flux de financement générés (utilisés) par les investissements		
Acquisition d'immobilisations incorporelles	-786	-368
Acquisition d'immobilisations corporelles	-44	-215
Acquisition d'immobilisations financières	-113	0
Cession d'immobilisations incorporelles	0	0
Cession d'immobilisations corporelles	0	0
Cession d'immobilisations financières	83	0
Total flux de financement généré par les investissements	-860	-583
Flux de financement générés par les moyens de financement		
Augmentation de capital	-609	222
Augmentation de la prime d'émission	2 145	815
Souscription d'obligations remboursables en actions (ORA)	1 500	500
Remboursement en actions des ORA	-450	-1 038
Variation des emprunts	-2 814	-996
Total flux de financement générés par les moyens de financement	-228	-497
Total flux de utilisés pendant la période	-2 067	-2 435
Disponibilités au début de la période	3 338	5 773
Disponibilités à la fin de la période	1 271	3 338
Total flux de trésorerie de la période	-2 067	-2 435

Résultats et autres éléments caractéristiques de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en K€)	2 255	2 256	2 377	2 599	1 990
Nombre d'actions ordinaires (arrondi au millier d'action)	112 729	112 779	118 835	129 932	198 994
Nombre d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote					
Nombre maximum d'actions à créer : - par convention d'obligations - par droit de souscription					
Opérations et résultat en K€					
Chiffre d'affaires (H.T.)	7 024	14 510	16 042	12 130	4 759
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-258	1 148	89	-1 502	- 2 063
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provision	6	744	-309	-2 047	- 2 679
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dividendes attribués					
Personnel					
Effectif moyen des salariés	9	16,6	19,6	21	20
Montant de la masse salariale (en K€)	543	756	940	870	525
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu.Soc. Œuvres sociales) (en K€)	228	306	439	526	405

Annexe aux comptes annuels

Note 1. Événements significatifs

Pour mémoire, Cibox avait annoncé lors de l'exercice précédent le projet de localisation de son usine de vélos électriques à Revin. Le coût de réhabilitation du site estimé à 16 millions d'euros, sera ainsi financé comme suit : 3,7 M€ par l'Etat ; 2 M€ par la Région Grand Est ; 2,3 M€ par la Communauté de communes Ardenne Rives de Meuse ; le solde, estimé à environ 50%, par Cibox dans le cadre d'un bail commercial avec option d'achat.

Par ailleurs, les équipements de production de la future usine font l'objet d'une subvention de l'Etat, programme Territoires d'Industrie, à hauteur de 1 M€ et d'une subvention de la Région Grand Est à hauteur de 800 K€.

L'installation de l'atelier 3R (Réparation, Reconditionnement et Recyclage) a eu lieu au 1er trimestre 2023 conformément au plan d'action.

Comme en 2022, la société a immobilisé des frais liés aux travaux dans ces comptes annuels à hauteur de 338 milliers d'euros

Note 2. Établissement des comptes

Les comptes au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés, sont les comptes sociaux de la société Cibox. La société n'a pas de filiales et ne présente donc pas de comptes consolidés.

Note 3. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été présentés conformément au plan comptable général et aux principes généralement admis en France, dans le respect des règles du principe de prudence et selon les hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles comptables applicables aux comptes sociaux à compter du 1er janvier 2005, portant sur la définition, l'évaluation, la comptabilisation, la dépréciation et l'amortissement des actifs.

3.1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles est exprimée au coût historique. Les immobilisations incorporelles sont amorties selon les règles fiscales en vigueur.

Lorsque la valeur nette comptable des immobilisations est supérieure à leur valeur actuelle, il est constaté une provision pour dépréciation de ces actifs.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires inclus).

Les règles comptables ont retenu la durée réelle d'utilisation des biens par l'entreprise, en lieu et place des durées d'usage retenues jusqu'alors.

Les durées d'amortissement retenues dans les comptes sociaux de la société correspondent aux durées d'utilisation des biens et, par conséquent, n'ont pas été modifiées.

Le mobilier est amorti sur 5 ans.

3.3. Immobilisations financières

Les immobilisations figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la valeur du marché ou à la quote-part de l'actif net de la filiale à la date de la clôture des comptes, corrigée éventuellement des plus-values latentes.

3.4. Clients et autres créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque cette valeur est supérieure à la valeur probable de réalisation.

3.5. Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite de l'ensemble du personnel n'ont pas été comptabilisées compte tenu de leur caractère non significatif. Il n'existe pas d'autres avantages postérieurs à l'embauche.

3.6. Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.7. Conversion des comptes exprimés en devises

Les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change de clôture.

Les écarts de change constatés lors de cette conversion sont enregistrés en produits ou en charges financiers selon la nature de l'écart.

Les charges et produits constatés de l'exercice et libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change effectif de l'exercice.

Pour rappel depuis le 31/12/2017, le résultat de change est constaté en exploitation en plus ou en moins des achats consommés et non plus en résultat financier.

3.8. Stocks

La valorisation des stocks a été déterminée selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Au 31 décembre 2023, la valeur brute des stocks s'élève à 2 407 milliers d'euros, provisionnée à hauteur de 168 milliers d'euros, soit une valeur des stocks nettes de 1 239 milliers d'euros.

Note 4. Note sur le bilan

4.1. Immobilisations corporelles

La variation des immobilisations se décompose comme suit :

Valeurs brutes (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Outillage industriel	1 089 629	42 876		1 132 505
Agencements	45 119			45 119
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	43 917	1 259		45 176
Total	1 187 832	44 135		1 231 967

Amortissements (€)

Immobilisations corporelles	31/12/2022	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
Outillage industriel	807 592	119 387		926 979
Agencements	17 212	7 632		24 844
Matériel de transport	9 167			9 167
Matériel de bureau, informatique, et mobilier	33 351	2 315		35 666
Total	867 322	129 334		996 656

4.2. Immobilisations incorporelles

La valeur nette des immobilisations incorporelles est essentiellement composée des frais de recherche et développement des nouveaux produits de mobilité pour 379 milliers d'euros et du projet industriel de Revin pour 338 milliers d'euros.

4.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont essentiellement constituées de titres CXM pour 317 milliers d'euros qui ont été provisionnés à 100 %.

Le solde du poste correspond à un prêt au personnel pour 75 milliers d'euros, un dépôt de garantie des locaux pour 17 milliers d'euros et un dépôt de garantie versé à Facto France pour 240 milliers d'euros dans le cadre de l'affacturage.

4.4. Autres créances

Les autres créances sont constituées essentiellement de montants à recevoir de Facto France dans le cadre de l'affacturage

4.5. Disponibilités

Le poste peut se décomposer comme suit (en K€) :

	31-12-2023	31-12-2022
Titres CIBOX	145	612
Titres nets DMS	380	341
Banque	746	2 385
Total	1 271	3 338

Au 31 décembre 2023, la société détient 337 007 titres DMS pour une valeur brute de 892 milliers d'euros provisionnés pour un montant de 512 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 380 milliers d'euros.

Par ailleurs, la société détient 7 242 202 de ses propres titres au 31 décembre 2023, pour une valeur brute de 830 milliers d'euros provisionnés à hauteur de 685 milliers d'euros. La valeur nette s'élève ainsi à 145 milliers d'euros.

4.6. Variation des capitaux propres

L'évolution des capitaux propres en euros se décompose comme suit :

	31-12-2021	Augmentation	Diminution	31-12-2022	Augmentation	Diminution	31-12-2023
Capital social	2 376 698	221 953		2 598 651	1 281 409	-1 890 118	1 989 942
Primes d'émission	2 741 518	815 548		3 557 066	2 304 877		5 702 148
Réserve légale	24 191			24 191			24 191
Autres réserves	31 695			31 695			31 695
Report à nouveau	662 856	-309 085		353 771	-2 046 782		1 693 011
Résultat de la période	-309 085	-2 046 782	309 085	-2 046 782	-2 678 563	2 046 782	-2 678 563
Subvention d'investissement					250 000		250 000
Total	5 527 873	- 1 318 366	309 085	4 518 592	-889 059	- 3 131	3 626 402

Au cours de l'exercice 2023, un montant de 450 000 euros d'obligations remboursable en actions a été remboursé correspondant à 2 934 863 actions, soit une augmentation de capital de 284 475 euros et 165 526 euros de prime d'émission.

Une augmentation de capital a également été réalisée en juillet 2023 avec la souscription de 49 846 703 actions, soit une augmentation de capital de 996 934 euros et 249 234 euros de prime d'émission.

Enfin, une réduction de capital par diminution du nominal de 0.02 € à 0.01 €, soit une réduction de 1 890 118 euros.

Les honoraires de conseils sur ces différentes opérations ont été imputés en moins de la prime d'émission.

Le capital est composé de 198 994 182 actions de 0,01 euros de valeur nominale au 31 décembre 2023.

Une subvention d'investissement pour un montant de 250 milliers d'euros a été accordée pour des équipements futurs sur le site de Revin

4.7. Provision

L'évolution des provisions se décompose comme suit

en k EUR	31-12-2022	Dotation	Utilisée	Non utilisée	31-12-2023
Provision sur stocks	132	36			168
Provision risque et charges	100	150	100		150
TOTAUX	232	186	100		318

La provision pour risque au 31 décembre 2022 a été reprise pour donner suite au paiement d'un litige prudhommal.

La société a conclu un accord en avril 2024 avec un client de la cadre d'un litige en contrefaçon pour un montant de 150 milliers d'euros, ainsi provisionné au 31 décembre 2023.

4.8. Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

La société avait obtenu un prêt garanti par l'Etat pour un montant de 1 700 milliers d'euros dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Au 31 décembre 2023, le solde restant dû s'élève à 1 275 milliers d'euros

Le poste comprend également un montant de 109 milliers d'euros d'avance de trésorerie obtenu de la banque

Enfin, la société a émis en 2023, 600 obligations Remboursables en Actions (ORA) d'une valeur nominale de 2500 € soit un total de 1 500 milliers d'euros qui se rajoutent à ceux émises en 2022 de 500 milliers d'euros, soit un total de 2 000 milliers d'euros.

Sur ce montant, 450 milliers d'euros d'ORA ont été remboursés au cours de l'exercice 2023, soit un solde au 31 décembre 2023 de 1 550 milliers d'euros.

4.9. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales comprennent des dettes fiscales de 58 milliers d'euros et des dettes sociales de 170 milliers d'euros.

4.10. Etat des créances et dettes avec des Sociétés liées

Néant.

Note 5. Note sur le compte de résultat

3.1. Chiffres d'affaires

La société Cibox a réalisé un chiffre d'affaires de 4 759 milliers d'euros, dont la partie à l'export s'élève à 726 milliers d'euros.

3.2. Résultat financier

Le résultat financier de -522 milliers d'euros est essentiellement constitué d'une reprise de provision pour dépréciation des titres DMS pour 123 milliers d'euros et d'une dotation de provision pour dépréciation des titres Cibox pour 551 milliers d'euros à laquelle s'ajoutent des intérêts d'emprunt pour 94 milliers d'euros

3.3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de -162 milliers d'euros est essentiellement constitué de la reprise de provision pour risques et charges de 100 milliers d'euros et de la charge correspondante suite à un litige prudhommal pour 54 milliers d'euros. Une provision pour charge de 150 milliers d'euros a également été dotée au 31 décembre 2023 correspondant à l'accord conclu dans le cadre d'un contentieux.

3.4. Résultat par action après dilution

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période après déduction des actions conservées en autocontrôle.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé sur le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant la période, augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée de tous les instruments dilutifs et ce, en conformité avec l'avis n°27 de l'OEC.

Ainsi :

- résultat net moyen par action en euros : -0,01 €

- résultat net dilué par action en euros : - 0,01 €

Note 6. Tableau des filiales et participations

Néant.

Note 7. Situation fiscale latente

Au 31 décembre 2023, la société Cibox bénéficie d'un déficit reportable de 38,8 millions d'euros.

Note 8. Effectif

L'effectif moyen de l'année 2023 s'est élevé à 20 personnes.

Note 9. Engagements hors bilan

Néant

Note 10. Rémunération et engagements de retraites alloués aux membres des organes d'administrations

Les rémunérations perçues par les dirigeants sociaux au cours de l'exercice 2023 s'élèvent à 240 milliers d'euros. Par ailleurs, les administrateurs ont perçu des jetons de présence pour un montant de 10 milliers d'euros

Note 11. Risque pays

Néant.

Note 12. Crédit-bail

Néant.

Note 13. Identité de la société consolidante

Néant.

Note 14. Honoraires versés au commissaire aux comptes

En EUR	FICADEX	FICADEX
	En 2022 (31/12/2021)	En 2023 (31/12/2022)
Commissariat aux comptes	30 000	30 000
Autres prestations	0	9 000
Total	30 000	39 000

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

Aux actionnaires,

Cibox Inter@ctive

Société Anonyme au capital de 1 989 942 €

17, allée Jean-Baptiste Preux

94140 ALFORTVILLE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-38 du Code de Commerce

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Fait à Paris, le 26 avril 2024

Le Commissaire aux Comptes

Ficadex-Jacques Colibert

Cyril Goerens
associé

